



Le Mot de Jean-Jacques LOZACH Sénateur de la Creuse

PRÉSIDENT DU
GROUPE
RURALITÉS DU
SÉNAT

MEMBRE DE LA
DÉLÉGATION
SÉNATORIALE AUX
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET À LA
DÉCENTRALISATION

ANCIEN
PRÉSIDENT DU
CONSEIL
GÉNÉRAL
DE LA
CREUSE

CONSEILLER
DÉPARTEMENTAL
DE BOURGANEUF

Novembre
2024
Numéro 14

Dans le cadre du projet de loi de finances, c'est-à-dire l'examen du budget de l'État pour 2025, un effort disproportionné est demandé aux collectivités territoriales (bloc communal, départements, régions), accentuant le risque de décrochage des territoires ruraux. Ceux-ci refusent de devenir des territoires oubliés de la République. Je rappelle que le déficit des collectivités locales est stable depuis 20 ans.

Parmi les mesures engagées, la réduction du taux appliqué aux F.C.T.V.A. (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) sans aucun discernement, me paraît profondément injuste. D'où mon courrier au Premier Ministre, espérant son annulation ou - pour le moins - l'abandon de son caractère rétroactif qui pénalise lourdement les projets d'investissements en cours ou envisagés.

Par ailleurs, à la demande d'un nombre significatif de Maires, j'ai souhaité alerter Madame la Présidente du Conseil départemental sur les désagréments engendrés par les barrages ou déviations durables que connaissent certaines routes creusoises.

Restant à votre écoute, je vous adresse mes salutations les plus cordiales.

Paris, le 13 novembre 2024

Objet : Suppression de la réduction du FCTVA (PLF 2025 - Article 30)

Monsieur le Premier Ministre,

Plusieurs dispositifs inscrits au projet de loi de finances pour 2025, dans la version gouvernementale qui nous sera soumise au Sénat prochainement, reviennent sur des engagements pris sous de précédentes mandatures.

Ils suscitent craintes et incompréhension ; ils symbolisent l'échec d'une politique déséquilibrée, unilatéralement centrée sur la réduction d'impôts, sans croissance suffisante pour y procéder et faisant fi de toute réduction des dépenses publiques.

Parmi les mesures discutées mettant à contribution les collectivités territoriales dans un effort sans précédent pour œuvrer au redressement des comptes de la Nation, je souhaite vous alerter sur celle prévue à l'article 30 procédant à l'abaissement du taux de compensation forfaitaire (de 16,4 % en 2024 à 14,85 % à compter de 2025) du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Celui-ci permet à nos collectivités, premier investisseur public, d'être partiellement remboursées de la TVA perçue par l'État sur leurs dépenses d'investissement.

Sachez que je considère cette perte de recettes - une réduction de près de deux points, soit une baisse de 10 % et une perte chiffrée à 800 millions d'euros par rapport à l'évolution tendancielle -, comme territorialement injuste, car elle impactera indistinctement l'ensemble des collectivités, sans exception ni distinction de catégorie, de niveau de richesse ou de strate démographique. Elle viendrait fragiliser l'investissement local, important relais de croissance économique et de services à la population.

Simultanément, le Gouvernement prévoit le resserrement de l'assiette éligible au FCTVA, en annulant l'élargissement de son champ d'application à certaines dépenses de fonctionnement, décidée l'an dernier (ex : l'entretien des bâtiments publics, de la voirie...). Ce renoncement paraît inopportun et aggraverait le risque récessif, notamment vis-à-vis des petites et moyennes entreprises en zones rurales.

Face au désengagement et au recul de l'État, ces deux mesures prévues à l'article 30 obèreraient fortement les capacités d'investissement de nos territoires ruraux, notamment les plus fragiles ; or ces crédits remplissent un rôle déterminant dans le soutien au tissu économique local et à l'emploi, confortent l'intervention des collectivités locales tout en développant des services publics accessibles et universels.

De surcroît, le dispositif, qui entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2025, soulève la question de sa rétroactivité.

En effet, les élus ont construit leurs budgets sur la base d'un état prévisionnel des recettes ; de nombreuses actions et investissements ont été déjà engagés, des plans de financement établis, lesquels intègrent cette récupération de TVA. Surseoir au versement de ce remboursement partiel - qui s'élève à plus de 7 milliards d'euros en 2024 - entraînerait des reculs considérables en matière d'animation territoriale, de financement de la transition écologique et de modernisation de nos équipements.

.../...

Enfin, cette modulation des conditions d'attribution du FCTVA revêt l'inconvénient d'accroître la subordination des collectivités à l'État, en faisant dépendre leurs choix d'investissements d'un accord préalable de Bercy. Or, je considère que les élus doivent pouvoir mettre en œuvre leurs projets sans attendre systématiquement que l'État accorde ou non un financement.

Aussi souhaiterais-je que votre Gouvernement renonce intégralement à l'application de l'article 30 inscrit au projet de loi de finances pour 2025.

Vous remerciant par avance de toute la coopération et la compréhension dont vous pourrez faire preuve à ce sujet et de bien vouloir me tenir informé de la suite qui pourra lui être réservée, je vous prie d'agrérer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Monsieur Michel BARNIER

Premier ministre

Hôtel de Matignon

57, rue de Varenne

75 007 - Paris

Bourganeuf, le 14 novembre 2024

Objet : Commune de VILLARD – Pont de Ténèze sur RD.

Madame la Présidente,

Interpellé par M. Daniel FOREST, Maire de Villard, je me permets de vous solliciter à mon tour quant à la réouverture du Pont départemental de Ténèze, totalement fermé à la circulation depuis 2017... vous pourrez trouver ci-joint copie des éléments essentiels transmis par les élus, dont vos services ont également connaissance.

Ce type de situation me semble relever de l'urgence. En effet, l'accès des équipes de secours, des personnels de santé et de l'ensemble des professionnels en général se trouve entravé et impacté par une déviation particulièrement pénalisante et dangereuse, en cas de risque vital par exemple... sans omettre les difficultés rencontrées par les agriculteurs pour accéder à leurs parcelles.

Plus généralement, je souhaite vous alerter quant à la nécessité d'assumer, pour notre collectivité départementale, cette compétence obligatoire de la maintenance et de la sécurisation du réseau routier départemental avec la plus grande exigence et une rigueur constante.

En effet, je ne cesse de constater des manquements majeurs et toujours durables (plusieurs années) dans la Creuse, dans des situations comparables à celle de Villard et du pont de Ténèze : ponts départementaux fermés sur RD ou rivières, routes départementales en chaussées d'étangs également fermées et déviées... Nous pouvons convenir ensemble du caractère inacceptable de cet état de fait.

En conséquence, je vous suggère un recensement exhaustif et rapide de l'ensemble de nos routes et ouvrages d'art actuellement fermés à la circulation ou menaçant de l'être, afin d'établir rapidement un plan pluriannuel d'investissements sur 2 ou 3 ans. Ce programme d'investissements devant permettre de régler toutes les situations concernant le réseau départemental, tout en intégrant les réparations d'entretien nécessaires, avant que de nouveaux axes soient également fermés.

Vous remerciant par avance de toute la coopération et la diligence dont vous pourrez faire preuve dans le dossier du pont de Ténèze et de tous les autres, je vous prie de bien vouloir me tenir informé de l'issue qui pourra être réservée à mes propositions. Je vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, l'expression de ma respectueuse considération.

Mme Valérie SIMONET

Présidente du Conseil départemental

Hôtel du Département—BP 250

23011 GUÉRET cedex

Proposition de loi défendues par votre sénateur

- ⇒ Proposition de loi portant réparation des personnes condamnées pour homosexualité entre 1942 et 1982.
- ⇒ Proposition de loi constitutionnelle visant à faciliter le déclenchement du référendum d'initiative partagée.
- ⇒ Proposition de loi visant à protéger le groupe Électricité de France d'un démembrement.
- ⇒ Proposition de loi visant à mettre en place un décompte annuel des personnes sans abri dans chaque commune.
- ⇒ Proposition de loi visant à préserver les sols vivants.
- ⇒ Proposition de loi visant à améliorer et garantir la santé et le bien-être des femmes au travail
- ⇒ Proposition de loi d'abrogation de la réformer des retraites portant l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans.
- ⇒ Proposition de loi visant à renforcer le service civique.
- ⇒ Les propositions de loi déposées par le groupe pendant la session, non défendues en séance publique.

PROCHE DE VOUS ET À VOTRE ÉCOUTE,

Mon équipe :

Ma suppléante :

Armelle MARTIN,
Conseillère départementale
Maire-adjointe de Saint-Vaury.

CREUSE :

Fatima LARIGAUDERIE et Valérie MARTINON PIGEAT
05 55 64 14 19
2 rue Zizim 23400 BOURGANEUF
jilozach@jilozach.fr

Mes collaborateurs parlementaires :

PARIS :
Gabriel CAZAUBON
01 42 34 29 63
15 rue de Vaugirard 75291 PARIS Cedex 06